

**25 avril 1967, Québec**

**Réunion du Comité de la Conférence nationale du Centenaire**

Monsieur le Premier Ministre,

Je suis très heureux de pouvoir vous souhaiter à tous, au nom de la population du Québec, la plus cordiale bienvenue dans cette ville que l'on surnomme la Vieille Capitale et dont l'histoire est si intimement liée à celle de notre pays.

Le Québec a souhaité la célébration du Centenaire de la Confédération canadienne et c'est son délégué à la première conférence fédérale-provinciale convoquée pour cette fin, qui a obtenu que toutes les provinces sollicitent la tenue de l'Expo 67 à Montréal dans le cadre des manifestations. L'événement que nous commémorons cette année et qui nous réunit ce soir a été l'un des moments marquants de notre histoire. Il est si plein d'enseignements pour ceux qui ont à diriger notre pays et à forger sa destinée que vous me permettrez sans doute d'en évoquer brièvement le sens et la portée par rapport aux tâches qui nous attendent, notamment en ce qui concerne la réforme de notre constitution.

Nous pouvons évidemment regarder la Confédération de bien des façons. En un sens, on peut dire qu'elle fut un contrat entre deux nations; dans un autre sens, qu'elle fut un traité entre les provinces fondatrices. À certains points de vue, on peut même dire qu'elle est née de l'imagination de capitalistes intéressés dans la construction de réseaux de communications ou de militaires effrayés par la puissance américaine. Je crois que, fondamentalement, la Confédération fut d'abord et avant tout la mise au rancart, après une succession ininterrompue de crises politiques, d'une constitution vieille à peine d'un quart de siècle pour la remplacer par une constitution nouvelle mettant hardiment à l'essai des formes de gouvernement sans précédent dans l'empire britannique. Cette constitution nouvelle, faite pour la première fois par ceux-là mêmes qu'elle devait régir, avait pour objectif ultime non seulement de résoudre les problèmes immédiats de la province du Canada mais de jeter les bases d'une nation nouvelle devant s'étendre d'un océan à l'autre. Voilà, je crois, la dimension qu'il importe de mettre en lumière, à l'heure où ce pays traverse l'une des crises les plus graves de son histoire. Il fait bon, en effet, de se rappeler que les hommes dont nous célébrons les œuvres avaient compris qu'il faut, à certains tournants de l'histoire, avoir le courage et la vision nécessaires pour attaquer les problèmes à leur racine et, s'il le faut, repenser les structures politiques en fonction non seulement de l'immédiat mais de l'avenir. Les Pères de la Confédération n'ont pas eu peur de la réforme constitutionnelle. Au contraire, ils y ont travaillé de toutes leurs forces. Et ce n'est certes pas d'eux que peuvent prétendre s'inspirer ceux qui refusent d'envisager des solutions constitutionnelles aux problèmes profonds qui confrontent actuellement l'avenir de notre pays.

Dix ans, environ, se sont écoulés entre le moment où, au siècle dernier, les premières voix autorisées se sont fait entendre en faveur d'une fédération de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, et le moment où cette fédération a été créée. Pendant ces dix années, vous le pensez bien, les soi-disant réalistes ou pragmatiques n'ont pas manqué pour prétendre qu'il s'agissait là d'un rêve irréalisable, que l'Acte d'Union pouvait très bien être replâtré, qu'un changement aussi radical n'était pas nécessaire, que la

Confédération proposée violait toutes les lois des sciences politiques et était vouée à la catastrophe certaine. Il est facile de voir maintenant que, quels que soient ses défauts, la Confédération a fait mentir ces prophètes de malheur et que s'il y a une leçon à tirer de cette expérience c'est bien que nous devons être prêts, à un moment donné, à repenser nos institutions politiques pour les mettre en accord avec les réalités du temps et les besoins de l'avenir. Dans cette tâche, nous devons, comme ceux qui nous ont précédés, ne pas avoir peur d'innover; nous devons, comme eux, résister à la tentation facile de croire que le temps, à lui seul, peut repoudre tous nos problèmes; nous devons, en nous attaquant à des problèmes immédiats, voir grand et loin; nous devons surtout nous inspirer dans nos efforts de la réalité canadienne d'aujourd'hui en acceptant les faits tels qu'ils sont et en mettant de côté nos préjugés et nos préférences personnelles.

Il n'y a aucun doute dans mon esprit sur le fait que nous sommes entrés, depuis quelques années, dans une période de révision constitutionnelle. S'il est encore trop tôt pour prédire quel sera l'aboutissement de cette évolution, il est d'ores et déjà certain que le statu quo constitutionnel ne saura résister longtemps à la pression des événements. Il suffit pour s'en convaincre, d'examiner quelques-uns des événements significatifs des toutes dernières années: les travaux de notre comité québécois sur la constitution, l'organisation des États Généraux du Canada français, le premier rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, la création, en Ontario, d'un comité sur la Confédération, la publication récente de la lettre de l'épiscopat canadien et la convocation prochaine par le premier ministre de l'Ontario d'une conférence intergouvernementale sur la Confédération de demain. Il est clair que, partout au Canada, les esprits ont déjà commencé à changer et que, par conséquent, les institutions ne sauraient rester longtemps les mêmes.

Bien sûr, il est trop tôt pour prédire quel sera le résultat final de toute cette évolution. Il nous faut, pour le moment, poursuivre nos études et laisser la conscience populaire réfléchir sur ces questions fort complexes. Toutefois, certaines lignes de force commencent à émerger et il est important, je crois, de bien en prendre conscience pour pouvoir orienter notre action en conséquence et hâter ainsi l'avènement d'un nouveau départ. Car il est de notre devoir non pas d'attendre l'avenir, mais de le préparer. Quant à moi, j'ai déjà dit qu'il fallait tenter tout ce qui peut encore être tenté pour que la nation canadienne-française puisse se sentir chez-elle, comme dans une véritable patrie, dans la totalité du Canada. J'espère que la très grande majorité de mes compatriotes canadiens, quelle que soit leur langue, seront prêts à faire le même effort.

On peut évidemment discuter longuement sur les conditions nécessaires de l'égalité et le rôle respectif des gouvernements de Québec et d'Ottawa dans la réalisation de cette égalité. Mais je crois qu'un nombre de plus en plus grand de Canadiens acceptent maintenant que cette égalité doit tout d'abord se manifester au niveau des institutions publiques fédérales et provinciales ainsi que dans le domaine de l'éducation. Certains progrès ont été accomplis jusqu'à maintenant à ce point de vue, mais il reste encore beaucoup, beaucoup de chemin à faire avant d'arriver au but.

Je crois également qu'une deuxième condition essentielle à l'égalité commence à être mieux comprise. Il s'agit de la nécessité qu'il y a de donner à l'État du Québec tous les moyens dont

il a besoin pour jouer pleinement son rôle de foyer principal du Canada français. Car si la nation canadienne-française veut prétendre à l'égalité, elle doit être en mesure d'atteindre son plein épanouissement. Or, l'épanouissement de la nation canadienne-française dépend dans une très large mesure de la capacité du gouvernement du Québec d'assurer à sa population de langue française les instruments dont elle a besoin pour se développer au maximum de ses possibilités. Aucun autre gouvernement, en effet, n'est en mesure de jouer ce rôle par rapport à la nation canadienne-française. Il est vrai que le gouvernement fédéral représente, dans les domaines de sa compétence, les Canadiens français aussi bien que les Canadiens anglais, mais ce gouvernement n'est aucunement chargé de ces domaines qui touchent la vie intime d'une nation: son éducation, son droit, son organisation familiale et sociale. À ce point de vue, le seul gouvernement sur lequel la nation canadienne-française puisse compter, c'est le gouvernement du Québec.

C'est pourquoi je dis qu'il n'y a pas de contradiction entre le progrès du biculturalisme au Canada et le renforcement du gouvernement du Québec. Au contraire, à longue échéance, l'un ne va pas sans l'autre. Sans un Québec fort et vigoureux, il ne peut y avoir de nation canadienne-française capable de mériter l'égalité et de donner au Canada son caractère biculturel. Voilà un fait fondamental qu'il faut comprendre et accepter afin que cessent ces efforts vains, mais répétés, pour imposer au Québec une uniformité de traitement qui ne convient pas à son rôle et qui, finalement, ne peut que détruire le Canada.

Voilà, mesdames et messieurs, quelques pensées que m'inspire la naissance de notre fédération. Je ne suis pas de ceux qui croient que les constitutions et les structures politiques n'ont pas d'importance pour la solution des problèmes qui se posent à une nation. Je crois, au contraire, que les structures politiques ont une influence profonde sur ces problèmes, même ceux qui sont de nature économique. On a dit récemment que ce n'était pas la Confédération qui empêchait les patates de pousser sur la Côte-Nord. C'est peut-être vrai. Mais il se peut également que la Confédération ait quelque chose à faire avec le fait que les gens de la Côte-Nord doivent cultiver des patates au lieu de travailler à la transformation de nos richesses naturelles; et il se peut également que la Confédération soit à blâmer si ceux qui cultivent des pommes de terre ne sont pas capables de les vendre à un prix raisonnable. À plus forte raison, par conséquent, les structures politiques ont-elles une influence directe sur la solution des problèmes de nature purement politique, comme celui de la place de la nation canadienne-française au sein du Canada.

N'ayons donc pas peur d'envisager une réforme de notre constitution maintenant centenaire. Voyons cette possibilité avec calme et sérénité. Examinons nos problèmes actuels à la lumière de l'histoire et dans une perspective à long terme. Et surtout, commençons immédiatement à préparer cette réforme en favorisant le plus possible l'évolution de notre fédéralisme dans le sens des lignes de force qui déjà se dégagent de notre expérience actuelle.

La meilleure façon de célébrer le centenaire, c'est de rechercher la formule qui permettra à nos descendants de culture française comme de culture anglaise de célébrer comme Canadiens un deuxième centenaire.